

Politique d'investissement responsable et d'engagement

Black Creek Investment Management Inc.

Black Creek Investment Management Inc. (« BCIM ») est une société d'investissement privée dont l'objectif principal est d'offrir à nos clients des performances de placement exceptionnelles à long terme. Notre approche d'investissement est active, axée sur la recherche et axée sur le long terme. Notre responsabilité fiduciaire est de maximiser la valeur des investissements de nos clients sur le long terme. Notre processus d'investissement prend en compte de nombreux facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la performance et la valeur d'une entreprise, notamment les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »).

Notre politique d'investissement responsable et d'engagement décrit notre façon de penser à l'ESG, la manière dont nous intégrons les facteurs ESG dans notre processus d'investissement, notre approche de l'actionariat actif par l'engagement et le vote par procuration, et notre gouvernance globale des questions liées à l'ESG. Cette politique s'applique à tous les actifs que nous gérons, bien que certaines parties de celle-ci puissent être plus ou moins applicables à nos investissements en actions et en titres à revenu fixe.

BCIM est signataire et suit les six principes pour l'investissement responsable (« PRI »), soutient le groupe de travail sur les informations financières liées au climat (« TCFD ») et est membre de l'Alliance du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB »). Nous soutenons les initiatives de collaboration avec nos participations qui font progresser la pratique de l'investissement responsable ou permettent une divulgation plus cohérente et approfondie des facteurs de risque liés à l'ESG afin que nous puissions mieux évaluer les implications à long terme de ces facteurs sur toutes les entreprises que nous détenons.

Notre approche ESG

En tant que gestionnaire d'investissement actif long only, nous nous concentrons sur l'investissement dans des entreprises gagnantes qui sont bien gérées avec un avantage concurrentiel durable sur les marchés dans lesquels elles opèrent. En tant que fiduciaires, nous investissons sur le long terme et adoptons une approche prospective de l'évaluation des entreprises qui a toujours inclus un examen attentif des facteurs ESG importants susceptibles d'avoir un impact sur la valeur.

Nous gérons des portefeuilles concentrés et sommes fiers d'avoir une connaissance approfondie des entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous étudions les performances financières historiques, les tendances, les changements technologiques, les sensibilités aux facteurs économiques et les externalités susceptibles d'affecter l'économie future de l'entreprise. Nous privilégions les entreprises qui alignent les intérêts de la direction sur ceux des actionnaires grâce, entre autres, à une approche efficace de la rémunération des dirigeants. Grâce à notre connaissance des entreprises dans lesquelles nous investissons et des secteurs dans lesquels elles opèrent, nous pouvons comprendre comment les facteurs ESG peuvent avoir un impact sur la performance financière actuelle ou future d'une entreprise.

Nous reconnaissons que les facteurs ESG peuvent avoir un impact sur la performance de chaque entreprise ainsi que sur la performance de l'ensemble d'un portefeuille, c'est pourquoi nous prenons en compte ces risques et opportunités pour les investissements individuels et pour les portefeuilles dans leur ensemble. Nous sommes toujours attentifs aux enjeux émergents liés à l'ESG et aux évolutions réglementaires et sociétales qui peuvent impacter des entreprises ou des secteurs entiers. Nous continuons à prêter une attention particulière aux risques et opportunités liés au changement climatique et à les intégrer dans notre analyse d'investissement et notre prise de décision lorsqu'ils sont importants, comme nous le

faisons avec tous les facteurs ESG pertinents.

À la lumière de notre approche intégrée ESG, nous n'excluons généralement aucun investissement ou secteur particulier sur la base des seuls facteurs ESG. Nous procédons cependant à un filtrage sur la base d'exigences légales telles que la réglementation sur les armes à sous-munitions et d'autres sanctions internationales. Nous fournissons des filtres d'exclusion ESG ou des restrictions spécifiques ESG pour les clients qui ont des perspectives spécifiques et qui souhaitent aligner leurs investissements sur leurs valeurs.

Intégration ESG

Nous ne pensons pas que les facteurs ESG doivent être considérés séparément de tous les autres facteurs pris en compte lorsque nous prenons des décisions d'investissement. Nous pensons que les facteurs ESG doivent être considérés dans le contexte de l'environnement concurrentiel auquel une entreprise est confrontée, en accordant une attention particulière à la manière dont les risques et les opportunités sont gérés. Nous évaluons les pratiques actuelles d'une entreprise et ses stratégies pour l'avenir. Nous reconnaissons que les performances ou les actions passées ne prédiront pas nécessairement les résultats futurs. En ce qui concerne les facteurs ESG, un changement positif vers de meilleures pratiques liées à l'ESG peut être particulièrement important.

Tous nos professionnels de l'investissement sont chargés d'identifier, d'analyser et de surveiller les risques et les opportunités d'investissement, y compris ceux liés aux facteurs ESG. Nous pensons que l'approche ESG d'une entreprise doit être considérée avec sa stratégie, ses opérations et dans le contexte des marchés sur lesquels elle opère. Nos professionnels de l'investissement lisent les circulaires de procurement, les rapports annuels et les rapports de développement durable dans le cadre de la pratique et évaluent la divulgation et la performance liées à l'ESG dans le contexte de la performance globale de l'entreprise. À mesure que notre compréhension du lien entre les facteurs ESG et la performance continue d'évoluer, nous continuerons d'analyser et d'examiner différentes méthodologies qui peuvent aider et améliorer notre prise de décision d'investissement.

Bien que certaines « meilleures pratiques » liées à l'ESG soient généralement applicables, en particulier en matière de gouvernance, nous ne pensons pas qu'il puisse y avoir une approche « taille unique » des facteurs ESG. Comme le démontre notre participation à l'Alliance SASB, nous pensons qu'une intégration ESG efficace comprend l'identification et la prise en compte des facteurs ESG les plus importants pour le secteur dans lequel une entreprise opère. Par conséquent, lorsque nous jugeons la performance d'une entreprise en matière d'ESG, nous prenons en compte de nombreux critères, qui peuvent différer selon l'entreprise, le secteur et le pays. Ces facteurs peuvent inclure, mais ne sont pas limités à :

- Environnement
 - o Identification et gestion des problèmes liés au changement climatique.
 - o Efforts de conservation dans l'utilisation des intrants ; réduction des productions nocives et des déchets.
 - o Utilisation de pratiques et d'installations éconergétiques.
- Social
 - o Pratiques communautaires responsables.
 - o Droits de l'homme.
 - o Diversité et inclusion.
 - o Attraction, rétention, engagement, sécurité et traitement équitable des employés.
- Gouvernance
 - o Transparence et divulgation des facteurs financiers et ESG importants.
 - o Respect de toutes les réglementations internationales et des lois applicables (par exemple, la législation anti-corruption).
 - o Indépendance du conseil, diversité du conseil et cadre de gouvernance de la société.
 - o Respect des droits des actionnaires.

Impact ESG sur la valeur

Notre équipe d'investissement est bien placée pour comprendre comment les facteurs ESG peuvent avoir un impact sur la valeur. Nous avons une vaste expérience internationale et la diversité de l'expérience et de la formation de notre équipe nous permet de considérer les facteurs ESG dans différents termes et contextes culturels. Nous visitons régulièrement des entreprises (y compris des visites virtuelles) et dialoguons avec les équipes de direction, ce qui nous permet d'approfondir notre connaissance de l'entreprise. Notre équipe d'investissement a accès à une variété de sources de recherche et de données, y compris, mais sans s'y limiter, les données publiées par la société (y compris les rapports financiers et de développement durable, les communiqués de presse et les circulaires de procuration), les informations des fournisseurs de données ESG, y compris MSCI ESG recherche d'entreprise, recherche SASB, rapports sur l'industrie, les pays et les controverses, rapports des médias, rapports de courtiers et recherche côté vente, et recherche indépendante.

Nous sommes des intendants actifs de nos investissements

Puisque nous gérons des portefeuilles concentrés et investissons à long terme, nous pensons et agissons comme des propriétaires et avons un accès substantiel aux entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous nous engageons et communiquons régulièrement avec la direction et les membres du conseil d'administration, le cas échéant, pour discuter plus avant de tous les aspects de la stratégie et des performances d'une entreprise, y compris ceux liés à l'ESG. Nous encourageons régulièrement les entreprises à améliorer leurs politiques, pratiques et divulgations liées à l'ESG conformément aux lignes directrices de l'OCDE, à la conformité au Pacte mondial, aux divulgations TCFD, au SBTi et à vérifier les objectifs et les résultats en faisant appel à des tiers. Nous surveillons attentivement l'évolution des normes de reporting communes telles que les développements ISSB-International Sustainability Standards Board, SEC et SFDR.

Notre approche de l'engagement

S'engager auprès de nos sociétés émettrices est pour nous la méthode la plus efficace pour mieux comprendre leur positionnement par rapport à un certain enjeu ESG et, dans de nombreux cas, pour encourager l'amélioration ou la réévaluation de leur stratégie dans certains domaines significatifs. En plus d'ajouter simplement de la valeur à notre processus d'analyse, l'engagement nous permet d'influencer la politique et les actions de l'entreprise dans l'espoir de les aligner sur les meilleurs intérêts de nos clients.

Nous adoptons une approche proactive de l'engagement plutôt qu'une position réactive. Tous nos professionnels de l'investissement sont responsables de l'identification, de l'analyse et du suivi des risques et opportunités ESG au sein des sociétés de notre portefeuille. Les positions sont fréquemment réévaluées et discutées entre nos gérants de portefeuille dans un contexte ESG, en cherchant à identifier les risques ou les opportunités qui pourraient avoir un impact négatif ou bénéfique sur la performance. Étant donné que notre équipe d'investissement s'engage directement auprès des entreprises, et non par l'intermédiaire d'une équipe distincte ou d'un fournisseur externe, nous sommes en mesure de garantir que les résultats de nos activités d'engagement sont pleinement intégrés dans notre prise de décision d'investissement. Le gestionnaire d'investissement principal d'une participation donnée, qui collabore souvent avec d'autres membres de l'équipe, a la responsabilité principale d'entreprendre des actions d'engagement.

Nous définissons un « engagement » comme une conversation ou un exemple de communication avec un représentant de l'une des sociétés de notre portefeuille dans lequel nous :

- Améliorer notre compréhension d'un sujet lié à l'ESG ;
- Fournir des commentaires sur une approche ou un comportement de gestion des risques ou des opportunités liés à l'ESG ;
- Faire prendre conscience d'un risque ou d'une opportunité liés à l'ESG ; ou
- Suivez ou continuez une conversation d'un engagement précédent.

Nous entreprendrons généralement des discussions d'engagement parallèlement à nos discussions régulières de diligence raisonnable avec les entreprises. Dans les cas où une préoccupation qui justifie un engagement est pertinente, nous

pouvons contacter les entreprises concernées et demander une réunion ou une réponse plus rapide.

Nos engagements peuvent prendre la forme d'une réunion en personne, d'une conférence téléphonique et/ou d'une correspondance écrite. Nous ne considérons pas une communication comme un engagement à moins qu'il n'y ait un dialogue dans les deux sens.

Nous reconnaissons l'importance de continuer à surveiller nos investissements pour nous assurer que les entreprises respectent tous les engagements qu'elles ont pris pour s'améliorer. Nous continuons d'affiner notre approche d'engagement pour nous assurer que nous produisons et produisons des résultats positifs. Nous reconnaissons l'importance d'utiliser nos droits de vote par procuration pour soutenir nos efforts d'engagement, même si nous constatons souvent que grâce à l'engagement, nous pouvons améliorer les politiques et les pratiques d'une entreprise sans avoir à voter contre la direction. Nous sommes toutefois prêts à intensifier nos efforts d'engagement, par le vote par procuration ou la cession, si nous pensons que les entreprises n'agissent pas conformément à nos principes à long terme ou ne réagissent pas de manière appropriée.

Priorités d'engagement

Bien que certaines « meilleures pratiques » liées à l'ESG soient généralement applicables, nous ne croyons pas en une approche « taille unique » pour interagir avec les équipes de direction des sociétés de notre portefeuille. L'approche d'une entreprise en matière d'ESG doit être considérée parallèlement à sa stratégie, ses opérations et le contexte des marchés sur lesquels elle exerce ses activités.

Une fois que nous pensons que des risques et opportunités ESG pertinents et matériels ont été identifiés pour une entreprise donnée, notre engagement avec elle se concentre sur les facteurs que nous considérons comme ayant le plus d'impact sur sa situation individuelle.

Dans ce contexte, nous définissons les facteurs ESG matériels comme ceux qui sont les plus susceptibles d'avoir un impact sur la performance financière ou opérationnelle d'une entreprise. La matérialité d'un facteur donné est influencée par:

- L'impact d'un risque ou d'une opportunité ESG potentiel sur l'entreprise
- L'imminence d'un potentiel risque ou opportunité ESG

De plus, nous encourageons nos entreprises à s'améliorer vers une divulgation claire et transparente dans le contexte de leurs secteurs respectifs et des cadres de divulgation pertinents.

Si un risque ou une opportunité ESG pertinent devait émerger, susceptible d'affecter plusieurs participations, la hiérarchisation des entreprises à engager peut être affectée par des facteurs comprenant, mais sans s'y limiter :

- La matérialité du risque/opportunité au niveau entreprise par entreprise
- Le pourcentage de notre portefeuille que compose une entreprise concernée

Types d'engagement

Notre engagement auprès des sociétés émettrices prend diverses formes, en fonction de nos objectifs, et nous nous engageons par la méthode qui, selon nous, sera la plus efficace pour créer de la valeur pour les actionnaires.

Selon la nature du problème, nous pouvons contacter la direction d'une entreprise, le conseil d'administration ou un représentant des relations d'investissement (RI). L'engagement est souvent le plus efficace avec la direction pour les sujets ESG liés à la stratégie ou aux opérations, avec les membres du conseil d'administration pour les questions de gouvernance

ou de rémunération, et avec les représentants des RI pour la plupart des autres préoccupations mineures.

Nous nous engageons généralement sur une base individuelle avec les représentants de l'entreprise, mais restons ouverts à la collaboration avec d'autres investisseurs lorsque nous pensons que cela serait dans le meilleur intérêt de nos clients. Depuis qu'il est devenu signataire des PRI, BCIM a exploré la plate-forme de collaboration PRI qui nous alertera si d'autres actionnaires de nos sociétés de portefeuille enregistrées recherchent un engagement collaboratif. Nous évaluerons la collaboration au cas par cas, mais nous ne pensons pas que cela devrait affecter notre responsabilité de mener notre propre diligence raisonnable et notre engagement. Notre approche concentrée à long terme nous donne la possibilité d'entrer en contact avec la direction et les membres du conseil (indépendants et non indépendants) en temps opportun et de manière cohérente.

L'objectif d'un engagement donné peut varier, allant de la recherche d'informations supplémentaires sur un certain sujet à la présentation de nouvelles idées sur la manière dont une entreprise peut améliorer son profil ESG. Cependant, un objectif primordial de notre communication avec une entreprise donnée est de continuer à améliorer notre compréhension de la façon dont elle perçoit et aborde les problèmes ESG et dans quelle mesure sa stratégie commerciale tient compte des problèmes ESG potentiels.

Lorsque nous interagissons avec l'une de nos participations, les conversations sont documentées dans notre outil de suivi d'engagement propriétaire. Cela nous permet d'analyser les engagements et de déterminer si et comment suivre ou intensifier les discussions. Cela nous permet également de déterminer les progrès réalisés par l'entreprise par rapport à nos sujets ou préoccupations d'engagement et de boucler la boucle de communication.

Vote par procuration

Nous avons la capacité de voter par procuration au nom de nos clients et d'effectuer une vérification préalable approfondie avant tout vote. L'exercice des votes par procuration est une partie importante de notre processus d'investissement et représente l'un des moyens les plus importants par lesquels nous pouvons influencer la stratégie d'une entreprise, ainsi que son profil ESG. Nous avons nos lignes directrices internes sur le vote par procuration qui s'appliquent à l'échelle mondiale et que nous révisons chaque année. Nos directives couvrent une gamme de facteurs ESG, y compris les attentes relatives à la bonne gouvernance, au changement climatique et à la diversité, et les considérations pour soutenir les propositions d'actionnaires. Nous ne nous appuyons sur aucun fournisseur de services de vote par procuration tiers externe ni n'approuvons les directives de vote standard proposées par une organisation externe. Nos gestionnaires de portefeuille votent pour toutes nos procurations et s'assurent que notre vote est conforme à notre objectif de maximisation de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Lorsque nous devons demander des informations supplémentaires à une entreprise avant un vote, nous le ferons. Dans les cas où nous pensons que communiquer notre intention de vote à une entreprise avant de voter donnera des résultats positifs, nous le ferons également.

Engagement collaborative

Nous nous engageons généralement sur une base individuelle avec les représentants de l'entreprise. Nous évaluerons la collaboration au cas par cas, mais nous ne pensons pas que cela devrait affecter notre responsabilité de mener nos propres activités de diligence raisonnable et d'engagement. Notre approche concentrée à long terme nous offre la possibilité d'entrer en contact avec la direction et les membres du conseil d'administration (indépendants et non indépendants) en temps opportun et de manière cohérente.

Nous pensons que les efforts d'engagement collaboratif ne sont pas dans le meilleur intérêt de nos clients, car nos ressources sont mieux dépensées pour des engagements directs et opportuns qui nous sont offerts par notre approche concentrée et à long terme.

Escalade de l'engagement

Selon la nature du problème, nous pouvons contacter la direction d'une entreprise, le conseil d'administration ou un représentant des relations d'investissement (RI). L'engagement est souvent plus efficace avec la direction pour la stratégie ou

sujets ESG liés aux opérations, avec les membres du Conseil pour les questions de gouvernance ou de rémunération, et avec les représentants IR pour la plupart des autres préoccupations mineures.

En raison de nos horizons d'investissement à long terme, nous suivons les progrès de nos entreprises dans leurs parcours ESG à travers une lentille similaire. Nous reconnaissons que bon nombre des sujets sur lesquels nous et d'autres investisseurs nous engageons sont de nature à long terme (par exemple, la décarbonisation, la diversité du conseil d'administration, l'engagement et la rétention des employés) tandis que d'autres sujets prennent moins de temps à accomplir (par exemple, réaligner la rémunération, évaluer l'impact d'une controverse récente, demandant une divulgation supplémentaire).

Nous ne tenons pas nos entreprises à un délai précis avant de faire remonter une préoccupation, mais nous surveillons de près les progrès d'une entreprise au fil du temps et suivons régulièrement les engagements lors de discussions ultérieures pour évaluer ces progrès. Si nous pensons qu'une préoccupation soulevée est mal gérée ou que les progrès ont stagné pendant une durée déraisonnable par rapport à la préoccupation, nous envisagerons de faire remonter le problème.

Impacts négatifs sur la durabilité

Les impacts négatifs sur le développement durable comprennent le climat et d'autres indicateurs environnementaux, les problèmes sociaux, y compris les préoccupations relatives au lieu de travail et aux droits de l'homme, la lutte contre les pots-de-vin et la corruption. Nous nous appuyons sur la réglementation et les meilleures pratiques actuelles et émergentes, y compris le règlement européen sur la divulgation d'informations financières durables (« SFDR ») pour nous aider à éclairer notre évaluation des facteurs de l'entreprise. Le SFDR fait partie d'un régime réglementaire européen plus large conçu pour aider à financer une croissance durable et soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone. Les actions législatives au centre de cet effort répondent à l'engagement de l'UE envers l'accord de Paris et les objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU).

Il est important pour notre équipe d'investissement d'évaluer si un investissement a un impact négatif sur les facteurs de durabilité. En intégrant les facteurs ESG dans l'analyse détaillée des investissements, l'évaluation et le processus de prise de décision, nous pouvons évaluer les impacts négatifs pertinents sur la durabilité. Les principaux impacts négatifs (PAI) dans le cadre du SFDR sont une liste d'indicateurs destinés à saisir les façons dont les investissements peuvent avoir un impact négatif sur les facteurs de durabilité. Lorsqu'un PAI négatif important est constaté, l'équipe d'investissement peut chercher à atténuer le risque par le biais d'un engagement et d'un vote, comme indiqué ci-dessus.

Changement climatique

Les gouvernements ont pris des engagements importants pour atteindre zéro émission nette d'ici 2050 à la suite de l'Accord de Paris. BCIM reconnaît les risques du changement climatique ainsi que l'importance de l'efficacité avec laquelle les décideurs politiques agissent pour respecter les engagements de Paris.

Le changement climatique introduit de nouveaux risques et opportunités d'investissement. L'augmentation de la réglementation et de l'impact sur les opérations commerciales traditionnelles et les chaînes d'approvisionnement peut entraîner un profil de risque plus élevé pour les entreprises qui ne se préparent pas de manière adéquate à l'impact du changement climatique. Les entreprises auront également la possibilité d'améliorer leur position concurrentielle en utilisant de nouvelles technologies, des processus plus efficaces ou en étant capables de s'adapter plus rapidement au changement. Mieux nous pourrions identifier et comprendre les risques matériels liés au climat, mieux nous serons en mesure de détenir dans nos portefeuilles des entreprises qui sont les mieux placées pour tirer parti de ce changement,

pour améliorer leur situation financière ou leur profil de risque.

La BCIM soutient les recommandations de la TCFD pour la divulgation des risques financiers liés au climat.

Nous accordons une attention particulière aux risques et opportunités liés au changement climatique et les intégrons dans notre analyse d'investissement et notre prise de décision lorsqu'ils sont importants, en tenant compte des différences par entreprise, secteur et pays.

Nous calculons et surveillons les rapports d'empreinte carbone de nos portefeuilles. Le changement climatique est au centre de nos activités de gérance :

- Nous nous engageons à encourager les entreprises à s'aligner sur les recommandations de la TCFD en matière de divulgation des risques financiers liés au climat. Les rapports sur l'empreinte carbone peuvent également façonner l'engagement avec les sociétés du portefeuille.
- Nos lignes directrices internes sur le vote par procuration couvrent une gamme de facteurs ESG, y compris les attentes relatives au changement climatique et les considérations pour soutenir les propositions d'actionnaires.

Gouvernance

Notre approche d'intégration ESG exige que notre équipe d'investissement assume la responsabilité d'intégrer les facteurs ESG tout au long de notre processus d'investissement et de s'engager auprès de nos entreprises, le cas échéant. Notre équipe d'investissement suit avec diligence les sociétés en portefeuille et est donc la mieux placée pour évaluer comment s'engager ou voter, afin de générer de la valeur à long terme pour nos clients. Nous exigeons également de nos professionnels de l'investissement qu'ils investissent leurs propres actifs financiers dans nos fonds afin d'aider à aligner nos intérêts sur ceux de nos clients. De plus, nos professionnels en placement reçoivent une rémunération incitative qui est fortement pondérée en fonction du rendement à long terme de nos fonds afin de s'assurer qu'ils sont alignés sur notre approche de placement.

BCIM fournit à l'équipe d'investissement des outils de données et des opportunités de formation pour améliorer sa capacité à intégrer l'ESG et à interagir avec les entreprises. La direction et notre équipe de conformité examinent les dossiers de mission et les votes par procuration pour s'assurer que les politiques sont appliquées de manière cohérente. Au niveau du conseil d'administration, nous discutons de notre approche de la surveillance des risques climatiques, y compris les risques physiques et de transition sur le climat, et nous comprenons qu'il n'y a pas de réponses précises pour le moment. Notre conseil d'administration et notre conseil d'administration continuent de lutter pour les meilleurs intérêts de nos clients pour une perspective de rendement à long terme et le respect de l'environnement et de la société.

Cette politique, ainsi que nos lignes directrices sur le vote par procuration, sont révisées annuellement par le conseil d'administration de BCIM.

Lorsque nous nous engageons auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous documentons nos actions, ce qui nous permet de déterminer comment et quand suivre et faire remonter les problèmes si nécessaire. Cela nous permet également d'évaluer les progrès réalisés par l'entreprise vis-à-vis de nos préoccupations en matière d'engagement.

Les politiques sont divulguées aux clients et prospects sur demande, et nous offrons à nos clients des rapports détaillés sur nos activités d'engagement, notre vote par procuration et notre justification des initiatives d'engagement importantes et des votes par procuration.

BCIM a des politiques de conflit d'intérêts supervisées par notre service de conformité pour identifier, gérer et divulguer toute question de conflit d'intérêts aux clients. Étant donné que des conflits d'intérêts peuvent survenir, nous pensons que la prévention et le contrôle de ces conflits sont des éléments importants pour protéger les meilleurs intérêts des clients et

l'intégrité des marchés financiers. BCIM s'engage à adopter une conduite éthique et une gestion responsable des conflits d'intérêts.

En date du: mai 2023